

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît ; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Votants	77
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 15 octobre 2025
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

DEL2025-10-221

CONVENTION D'UTILISATION DES DÉCHÈTERIES DE PLOUNÉVEZ-MOËDEC ET BÉGARD

Vu la délibération DEL2022-12-253 du 21 décembre 2022 autorisant la Président à signer une convention d'utilisation des déchèteries avec Lannion Trégor Communauté ;

Considérant le conventionnement avec Lannion-Trégor Communauté pour permettre aux habitants du secteur de Belle-Isle-en-Terre d'utiliser la déchèterie de Plounévez-Moëdec ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020 (dissolution du SMICTOM et intégration de la déchèterie de Bégard à l'agglomération), une convention est également opérante permettant aux habitants des communes rattachées à Lannion-Trégor Communauté de continuer à fréquenter la déchèterie de Bégard. (Berhet, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatascorn, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec).

Vu les tonnages et coûts de fonctionnement 2024 ;

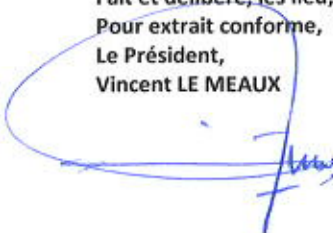
Considérant que cette convention détaille les modalités permettant de déterminer les couts de fonctionnement et les pourcentages de refacturation :

	Coût de fonctionnement 2024 (atténuations comprises)	Refacturation
Lannion-Trégor Communauté Déchèterie de Plounévez Moëdec	140 622.00 €	28 % des frais de fonctionnement Soit 39 374.16 €
Guingamp-Paimpol Agglomération Déchèterie de Bégard	462 339.26 €	30,4 % des frais de fonctionnement soit 140 551.14 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention pour l'année 2024 et plus généralement toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à verser le montant de 39 374.16 € pour l'année 2024 à Lannion Trégor Communauté.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF

